DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

COMMUNE
DE
GOSIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE N° 2025 –1960/RH
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2025 AU CHOIX

Le CCAS du GOSIER,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;
Vu la délibération CA -2018-2S-CCAS-05 en date du 30 mai 2018 relative à l'actualisation des ratios promus promouvables avancement de grade ;
Vu la délibération N° CA-2022-1S-CCAS-04 relative à la mise en œuvre des lignes directrices de gestion
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE :

Article 1: Pour l'année 2025 le tableau d'avancement au grade de d'adjoint administratif principal 1ère classe au choix est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Mode d'accès	Date de Nomination
1	DAUFAIT Dominique	Adjoint administratif principal 2cl	10	Au choix	31/12/2025

INSCRIT	NOMBRE DE FEMME	NOMBRE D'HOMME
1	1	0

	FEMME	HOMME
PROMOUVABLE	1	0
PROMU	1	0

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie du Gosier est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Madame le Receveur Percepteur de Sainte-Anne
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
-

Fait à Gosier le 2/12/2025

Le Président,

MAIRIE DU GOSIER
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
GUADELOUPE

Michel HOTIN